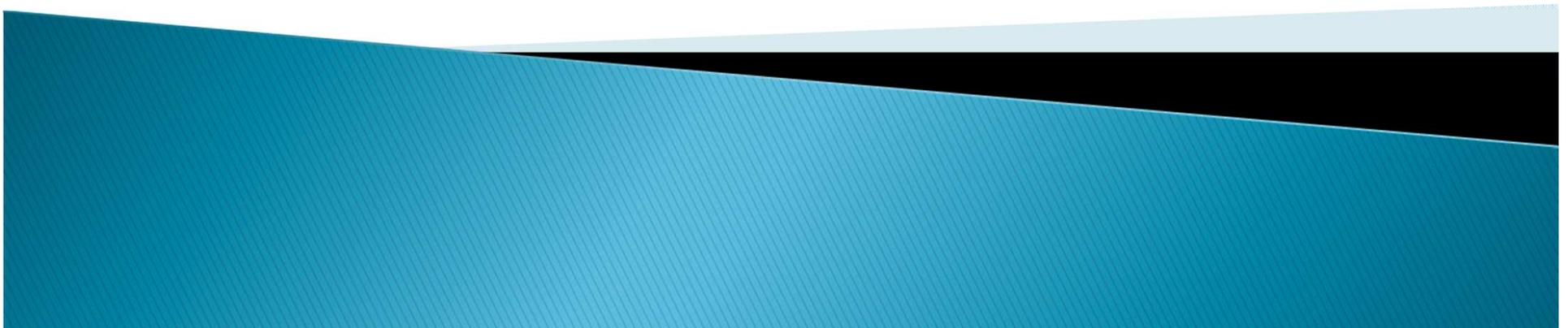


Commission paritaire locale des transporteurs

4 mai 2021



Ordre du jour

- ▶ Désignation Président et Vice Président
- ▶ Approbation du PV du 8 décembre 2021
- ▶ Analyse des dépenses de santé au 31 décembre 2020
- ▶ Actualités réglementaire et conventionnelles
 - ▶ Avenant 10
 - ▶ Mesures dérogatoires
 - ▶ Dispositif d'indemnisation de perte d'activité
- ▶ Actualités locale et régionale
 - ▶ Versement aides transitoires
 - ▶ géolocalisation
 - ▶ Contrôle national facturation: point sur les anomalies détectées
 - ▶ Numérique en santé
- ▶ Points divers
 - ▶ Qualité de la facturation / Délai de paiement
 - ▶ Reprise assurés MNH



Statistiques de dépenses

Activité des transports sanitaires libéraux

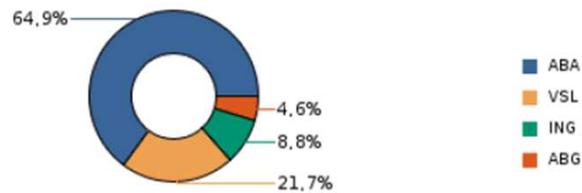
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

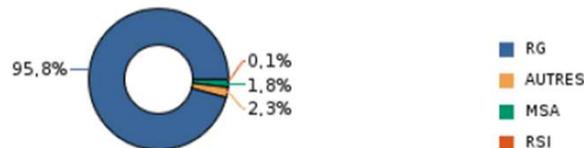
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	3 131 519	0,0%	66 719	-6,7%	2 036	-96,9%	86 357	19,4%	3 286 630	-1,6%	-3,9%	-3,1%
Ambulances agréées de garde (ABG)	226 169	3,4%	3 727	-0,4%	181	-96,8%	4 300	-0,6%	234 377	0,8%	-3,9%	1,2%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	1 068 203	-21,1%	12 679	-23,9%	828	-96,5%	16 902	-44,6%	1 098 612	-22,9%	-14,6%	-15,0%
Total (Hors ING)	4 425 891	-5,9%	83 124	-9,6%	3 045	-96,8%	107 559	0,3%	4 619 619	-7,5%	-8,6%	-7,1%
Indemnités de garde ambulancière (ING)									444 610	-13,8%	-8,4%	1,4%
Total	4 425 891	-5,9%	83 124	-9,6%	3 045	-96,8%	107 559	0,3%	5 064 229	-8,1%	-8,6%	-6,6%

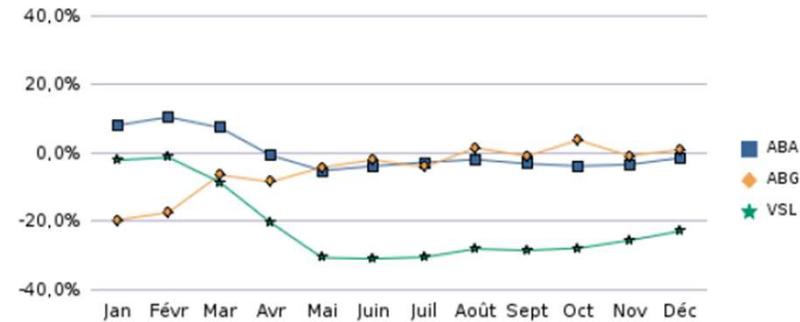
Répartition des montants par prestation



Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



Statistiques de dépenses

Activité des transports non sanitaires

Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	2 478 863	6,0%	49 709	NS	7 292	-93,8%	67 029	29,3%	2 602 894	2,8%	-7,8%	-9,9%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



ACTUALITÉS NATIONALES



Avenant 10

Un flash info a été adressé à la profession le 12 avril dernier

[Flash info](#)

Les principales évolutions portent sur:

- La revalorisation des tarifs en VSL:
 - La mise en place de nouveaux tarifs en ambulance:
 - La mise en place d'un système de bonus/ malus sur le transport partagé
 - Facturation obligatoire en SEFI
 - Aide à l'équipement
-
- Et à venir: transport bariatrique/ réforme des transports urgents pré hospitaliers- TUPH courant 2021



Mesures dérogatoires durant la crise sanitaire

Différentes mesures ont été prolongées:

- Prolongation de la prise en charge des transports sur prescription médicale pour se rendre dans un centre de vaccination -> jusqu'au 1^{er} juin
- Les pièces justificatives (prescription, attestation de service fait, facture) doivent continuer à être signées dans les conditions habituelles, sauf la dérogation usuelle pour les patients dans l'incapacité de signer
- Le maintien d'une spécialisation des véhicules pour le transport des patients suspectés ou confirmés COVID-19 est à privilégier.
- Pour l'ensemble des patients : les transports vers un établissement de santé et les centres Covid dédiés, en lien avec COVID-19 sont assimilés à des transports urgents autorisant l'établissement a posteriori de la PMT. La prescription médicale doit porter la mention « urgence »
- Transports en lien avec le Covid-19
 - Sont exemptés de demande d'accord préalable :
 - les transports de plus de 150 km en lien avec le Covid-19 vers un établissement de santé ou un centre Covid,
 - les transports de patient de retour direct à leur domicile ou dans un autre établissement suite à une hospitalisation



Dispositif d'indemnisation de perte d'activité

Un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des professionnels libéraux confrontés à une baisse très importante de l'activité du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et des mesures de confinement qui l'ont accompagnée a été mis en place. Il a été ouvert aux transporteurs sanitaires à partir du 4 juin.

Au niveau transporteurs sanitaires, 5 entreprises ont bénéficié d'une aide soit 142 192€.

2 sociétés ont sollicité des avances pour les 2 périodes.

Une phase de contrôle de la recevabilité des éléments est en cours.

Entreprises de transport sanitaire exclusivement sans activité de taxi conventionné

Le justificatif à fournir est une attestation du CA total TTC toutes activités confondues sur l'année civile 2019 certifiée par un expert-comptable.

Entreprises de transport sanitaire et de taxis conventionnées (entreprise bi-céphale)

Le justificatif à fournir est une attestation du CA total TTC – toutes activités confondues – sur l'année civile 2019 faisant apparaître le CA TTC année civile 2019 correspondant à l'activité taxi total, à savoir l'activité taxi de transports de patients et l'activité taxi « commerciale » sur l'année 2019. Cette attestation doit être certifiée par un expert-comptable.

Situation particulière : opération juridique dont fusion par exemple avec modification des numéros FINESS quelle que soit la configuration de l'entreprise (activité de transport sanitaire exclusive ou entreprise bi-céphale)

Dans ce cas, doivent être fournis les justificatifs suivants :

- Une attestation du CA total TTC toutes activités confondues sur l'année civile 2019
- Une attestation de cette opération juridique, sa date de mise en œuvre et sa conséquence les numéros FINESS (Liste des numéros FINESS avant/après l'opération juridique)

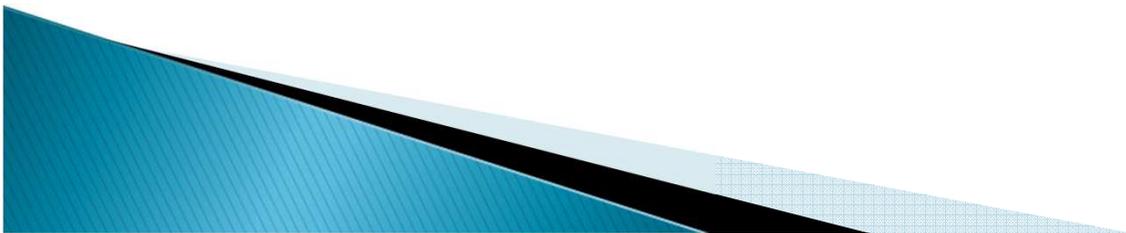
Le délai de transmission des justificatifs est prolongé jusqu'au 10 mai.

Etat des lieux: Seules 2 sociétés de TS nous ont transmis le CA TTC

Il convient donc de nous la retourner rapidement pour sa bonne prise en compte.



Actualités locales et régionales



Versement aide transitoire garde

Dans l'attente de la réforme de la garde ambulancière qui interviendra progressivement selon les régions au cours de l'année 2020, il a été décidé de verser aux transporteurs sanitaires une aide transitoire en 2019.

Cette aide se traduit par une baisse du taux d'abattement de 60% à 30% des interventions facturées sous le code prestation ABG (ambulance de garde) à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette aide est versée sous forme d'un forfait calculé à posteriori sur les bases des interventions facturées et remboursées.

5 versements d'aide transitoire ont été réalisés pour un montant total de 29 190,33€€.

un courrier d'information vous a été adressé la semaine dernière.



Contrôle national Facturation: point de situation

Un nouveau contrôle national facturation au titre de l'année 2020 a débuté. Comme indiqué lors de la précédente commission, ce contrôle va être réalisé progressivement sur 2020 et 2021.

1 société de transport a fait l'objet de la vérification de la qualité de sa facturation pour un montant d'anomalie de 670,33€.

La notification a été adressée le 19 avril.

Typologies d'anomalies:

- Transport non couvert à 100%
- Transport non couvert par une PMT

1 seconde société va faire l'objet d'une vérification de la qualité de sa facturation. Le contrôle est en cours.

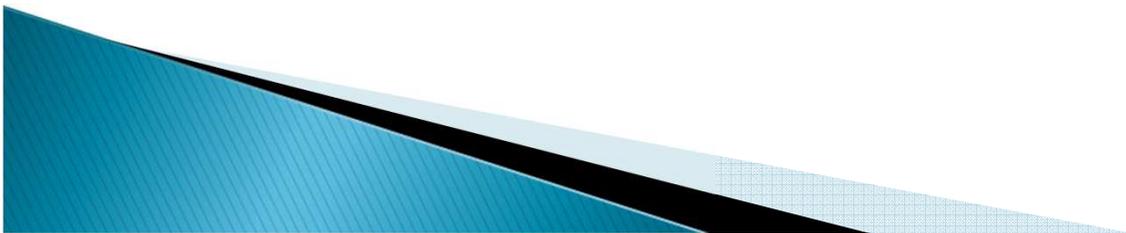


Numérique en santé

- *Taux de télétransmission* à octobre 2020 : 99.80% (+0,14)
- *SEFI* : 5 transporteurs l'utilisent (-1) – avec l'avenant 10, le recours à SEFI est obligatoire– un contact va être pris.
- *PEC+*: seules 2 sociétés ont eu recours à l'outil PEC+ sur 2021



Questions diverses



Prise en charge assurés de la MNH

[Campagne mailing : Reprise des assurés MNH](#)

Prise en charge à compter du 26/3/2021

Envoi des PJ à la CPAM



Remboursement/ qualité de la facturation

▶ Délai de paiement

Sur la période de novembre à mars 2021, le délai moyen de mandatement est de 3,4 jours . Variable comprise entre 2 et 6 jours (mars)

Taux de factures non payées: 1,12% en moyenne avec des écarts compris entre 0,53% (novembre) et 3,09% en mars (pour rappel 0,76% sur la dernière période)

▶ Typologie des principaux rejets: de novembre à mars 2021

- ▶ **Incompatibilité nature d'assurance / régime** (ex accident du travail alors qu'assuré non couvert sur ce risque) (22 factures)
- ▶ **L'exonération du ticket modérateur est absente du référentiel bénéficiaire** (14 factures): L'exonération télétransmise n'existe pas dans nos fichiers
- ▶ **L'assuré est absent de notre référentiel** (9 factures): Le numéro d'immatriculation télétransmis n'est pas référencé dans nos bases

Principaux motifs en lien avec les droits pouvant être évités grâce à PEC+ or que 2 sociétés utilisatrices.

Même constat lors de la dernier commission.



Merci de votre attention

Prochaine CPL prévue 16 novembre 2021

9h section sociale

9h30 section professionnelle

